

## 1789 : extrait d'un acte de mariage de Pierre Delmas et Marianne Boyer

✍ A vos plumes pour la transcription... La traduction et les explications vous seront données lors du prochain bulletin bimestriel. L'acte de mariage ci-dessous est extrait de la collection du greffe du Tribunal (série 2 E 74 [Cunac] conservé aux Archives départementales du Tarn.

### Acte de mariage

*Mariage  
de Pierre Delmas  
et Marianne Boyer*

Le an mil sept cent quatre-vingt-neuf et le dix-huitième jour du mois de février après la publication des bans de futur mariage entre Pierre Delmas âgé de vingt cinq ans, fils de Jacques Delmas et de Marianne Sberal mariés jardiniers demeurant au hameau de Sargastres, procédant du consentement de son père, d'une part; et Marianne Boyer demeurant au mariage de Sargastres, âgée de dix-neuf ans, fille de défunt Pierre Boyer travaillant de terre inhume en cette paroisse le premier octobre mil sept cent quatre-vingt-quatre et de Catherine Boies mariée demeurant au mariage d'Arégues; procédante du consentement de la mère ainsi qu'il résulte par le contrat de mariage desdites parties passé pardevant m<sup>r</sup> Froelicher notaire de la Ville Lalby le vingt-huit janvier dernier, d'autre part; tous de cette paroisse; faite en cette église au son de la messe paroissiale le premier, le huit et le quinze février mais courrant sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ou opposition, j<sup>e</sup> soussigné prêtre curé de cette paroisse ai reçu en cette église le mariage desdites parties et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la sainte église, présents et consentants lesdits Jacques Delmas père de l'époux et Catherine Boies mère de l'épouse; et encore en présence de Pierre et de Jean Pierre Gabriel metayers demeurant à la métairie de Lagrange ouïes de l'épouse, de Joseph Jurey carrieronier habitant du lieu de Lunac cousin de l'épouse et de Jean Louis mausel laboureur habitant du mariage de Sargastres, tous de cette paroisse; témoins, lesquels nous ont attesté ce que dessus, sur le domicile, l'âge, la qualité et la liberté desdites parties; ledit Joseph Jurey a signé avec nous et tous les autres ont déclaré avec l'époux et l'épouse ne savoir de ce interprété. J. Jurey. P. Domal, curé.

### Quelques petites règles de base :

Autrefois, il n'y avait pas de règle d'orthographe, la ponctuation et les majuscules sont fantaisistes ; les noms de familles sont parfois féminisés lorsqu'il s'agit d'une femme, et ne sont pas toujours écrits de la même façon.

# 1789 : transcription d'un acte de mariage de Pierre Delmas et Marianne Boyer

---

L'état civil et particulièrement les registres paroissiaux sont parmi les documents les plus consultés.

## Pourquoi des registres paroissiaux ?



- ☞ sur le plan religieux : éviter les mariages entre parents
- ☞ sur le plan juridique : prouver la majorité ou minorité des personnes
- ☞ sur le plan fiscal : contrôler les mutations des biens
- ☞ sur le plan militaire : dénombrer les recrues éventuelles

## Création

Quelques dates importantes pour les registres catholiques :

- **1539**, l'ordonnance de Villers-Cotterêts impose la tenue des registres de baptêmes (cette même ordonnance substitue le français au latin dans tous les actes de procédure).
- **1579**, l'ordonnance de Blois confirme cette obligation et la complète avec la création des registres de mariages et sépultures.
- **1667**, l'ordonnance de Saint-Germain-en-Laye ordonne la tenue d'un double pour chaque registre, à déposer au greffe de la sénéchaussée.

## Informations fournies par les registres paroissiaux

De manière générale, un acte indique les noms et prénoms de la personne concernée, le nom des parents, les surnoms éventuels, le nom du parrain et de la marraine, le nom des témoins, les dates des actes. Parfois sont spécifiés les âges, métiers et lieu du domicile. Les actes sont, avec le temps, de plus en plus complets.

Documents privilégiés des généalogistes, ces registres permettent divers types de recherche :

- ☞ statistiques sur la population (mouvements, âges, étude des noms et des prénoms...)
- ☞ recherche sur les lieux-dits
- ☞ étude sur les professions....

## Consultation

Les registres paroissiaux communaux sont les originaux, devenus propriétés de la commune à la Révolution. Toutes les communes n'ont pas déposé leurs registres aux Archives départementales, la loi de 1970 ne faisant obligation de ce dépôt que pour les communes de moins de 2000 habitants.

**Rappel :** *attention , la traduction de l'acte ci-dessous ne rectifie les fautes d'orthographe, il s'agit d'une transcription littérale de ce mariage, tel qu'il a été écrit à l'époque.*

## Mariage de Pierre Delmas et Marianne Boyer

*(Transcription de l'acte de mariage paru dans le bulletin n° 12)*

L'an mil sept cens quatre vingts-neuf et le dix-huitième jour du mois de février après la publication des bans du futur mariage entre pierre Delmas âgé de vingt-cinq ans, fils de Jacques Delmas et de Marianne Beral mariés jardiniers demeurant au château de Farguettes, procédant du consentement de son père, d'une part, et Marianne Boyer demeurant au masage du Barthas, âgée de dix neuf ans, fille de défunt Pierre Boyer travailleur de terre inhumé en cette paroisse le premier octobre mil sept cent quatre vingts quatre et de Catherine Bories mariés demeurant au masage<sup>1</sup> d'Artigues, procédante du consentement de la mère ainsi qu'il couste par le contrat de mariage desdites parties passé par devant maître Trosselhier notaire de la ville d'Alby le vingt-huit janvier dernier, d'autre part, tous de cette paroisse, faite en cette église au prône<sup>2</sup> de la messe paroissiale le premier, le huit et le quinze février mois courant sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ou opposition. Je soussigné prêtre curé de cette paroisse ai reçu en cette église le mutuel consentement de mariage des susdites parties et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la Sainte église, présents et consentans lesdits Jacques Delmas père de l'époux et Catherine Bories mère de l'épouse,



---

<sup>1</sup> *Masage* = ferme, lieu-dit.

<sup>2</sup> *Prône* = ensemble des annonces que le prêtre fait à la fin de la messe paroissiale.

et encore en présence de Pierre et de Jean-Pierre Bories métayers demeurant à la métairie de la Grange, oncles de l'épouse, de Joseph Juéry carillonneur habitant du lieu de Cunac cousin de l'épouse et de Jean-Louis Maurel laboureur habitant du masage de Blanchis, tous de cette paroisse, témoins, lesquels nous ont attesté ce que dessus, sur le domicile, l'âge, la qualité et la liberté desdites parties, ledit Joseph Juéry a signé avec nous et tous les autres ont déclaré avec l'époux et l'épouse ne savoir, de ce interpellés.

J. Juéry

Bonnet, Curé